

## Colloque

### 'Le Placement, entre protection de l'enfant et droit des parents'

20 novembre 2009

Après ces débats extrêmement riches, nous sommes malheureusement confrontés à la contrainte du respect des horaires, et devons aborder la clôture de ce colloque.

Vous avez très certainement partagé l'intérêt que j'ai porté à cette journée d'échanges sur cette question essentielle. Du fait de la richesse et de l'intérêt des débats que nous avons menés, la journée semble trop courte.

Le public très nombreux – près de 650 inscriptions enregistrées - montre tout l'intérêt porté à ce sujet.

« Le placement, entre protection de l'enfant et droits des parents » : je voudrais revenir sur ce mot 'placement', sur lequel je m'interroge, comme Monsieur BOBILLOT le faisait tout à l'heure. Il reste à inventer un autre mot, ainsi que nous l'avons fait en matière de petite enfance, où nous ne parlons plus de 'garde' mais d'accueil de l'enfant.

J'ai souhaité que cette journée de réflexion se déroule le jour du 20<sup>e</sup> anniversaire de la Convention sur les Droits de l'Enfant, date symbolique, parce que nous nous reconnaissons totalement dans cette convention.

En effet, « Garantir la primauté de l'intérêt de l'enfant », « tenir compte des droits et des devoirs de ses parents », « permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social » (extraits de la Convention) sont autant d'objectifs qui sous-tendent notre Schéma Départemental de l'Enfance et des Familles, et nos actions. Et ce, même si nous avons entendu ce matin qu'il y a encore fort à faire pour mieux cerner ce que « intérêt supérieur de l'enfant » signifie.

Le CG91 fait chaque année plus d'efforts dans la mise en œuvre de cette politique en faveur de l'Enfance. Notre volonté et notre action politique situent l'Essonne dans le peloton de tête des départements français pour les moyens consacrés à l'enfance et la famille, avec un budget de 157 millions d'euros hors dépenses de personnel.

Et ceci, malgré les difficultés financières, et surtout malgré l'absence de compensation de l'Etat.

En tant que parlementaire, j'ai interrogé au Sénat à plusieurs reprises le Gouvernement à ce sujet, et en particulier a secrétaire d'Etat chargée de la Famille, Nadine Morano – sans réponse positive.

C'est totalement inacceptable, et nous amènera probablement, comme l'a indiqué le Président Michel BERSON ce matin, à une saisine du Tribunal Administratif .

Ce désintérêt du Gouvernement face à la politique en faveur de l'enfance se manifeste d'ailleurs de façon flagrante, par la décision brutale de supprimer l'institution de la Défenseure des enfants. Je vous invite à venir entendre Dominique VERSINI présenter son rapport 2008 à l'Assemblée départementale, mardi prochain à 10 heures.

C'est pourquoi, à l'initiative de l'Essonne, 6 départements franciliens se sont mobilisés au début de cette semaine symbolique consacrée à l'Enfance, pour dire leur inquiétude commune, et dénoncer le désengagement de l'Etat. Vous trouverez dans les dossiers qui vous ont été remis le texte de notre communiqué de presse commun, ainsi que les courriers adressés par le CG91 au Gouvernement.

J'en arrive à la thématique particulière qui nous réunit aujourd'hui :

La Protection de l'Enfance, immense responsabilité, difficile et exigeante, est une priorité absolue de notre Département.

Nous avons le devoir de respecter et faire respecter les droits des enfants et de préparer leur avenir dans le respect du droit des familles, alors même que leur départ dans la vie a pu être semé d'embûches.

C'est dans cet objectif d'avenir mais aussi dans un objectif d'épanouissement présent des enfants, que nous devons toujours favoriser le maintien des liens avec leur famille, source de construction de leur personnalité. Cela suppose, avant tout, de conserver, défendre ce lien, et se donner les moyens d'éviter le placement ou, lorsque la séparation est inévitable, d'accéder à la perspective d'un retour au domicile.

Car, ainsi que Madame MARGUERITTE l'a souligné ce matin, le placement n'est pas une fin en soi, et nous avons le devoir de préparer et favoriser le retour de l'enfant au sein de sa famille.

Nous sommes également en perpétuelle recherche d'amélioration dans la qualité de la prise en charge des mesures de protection pour les enfants et leurs familles.

Pour autant, il ne s'agit pas d'être dans une démarche de « toujours plus » mais plutôt du « toujours mieux ». Ainsi, nous cherchons à utiliser tous les outils et alternatives possibles, afin de répondre aux besoins de chaque enfant : l'accueil collectif en Maison d'Enfants, l'accueil en famille d'accueil, l'accueil en petite structure collective tels les lieux de vie, les séjours de rupture.

Depuis plusieurs années, nous avons ainsi considérablement développé les lieux de vie, qui fournissent un accueil de qualité dans des unités de petite taille. Nous sommes ainsi passés, en 5 ans, de 2 à 14 lieux de vie, de 11 à 97 places dans ce type de structure.

Par ailleurs, la réflexion en cours sur l'accueil séquentiel, malgré ses difficultés, reste d'actualité. C'est donc un travail que nous poursuivons, c'est une volonté politique forte de ma part. Cet objectif de travail m'est apparu essentiel après que j'ai effectué, à l'instar de Claire GENERET, une visite auprès des services de Protection de l'Enfance du Département du Gard.

Par ailleurs, le Schéma Départemental de l'enfance et des familles 2005-2010 inscrit comme orientation première, l'aide à la famille et le soutien à la parentalité.

La place des parents est une réalité concrète en Essonne grâce aux réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, aux groupes de parents adoptifs, aux espaces dédiées aux rencontres parents enfants dans les MECS ou les placements familiaux associatifs, au développement des visites médiatisées, ou au soutien à l'association « le fil d'Ariane », notamment au travers d'un soutien financier.

Et bien évidemment, je tiens à souligner le rôle particulièrement important des TISF, qui interviennent au sein des familles, afin de soutenir les parents dans leur rôle au quotidien.

Nous replaçons les parents dans leur rôle initial, et même en cas de séparation, ils restent co-acteurs des décisions prises concernant leur enfant.

L'institution ne fait plus « à la place de », mais « avec » les parents.

Cet exercice, qui consiste à trouver en permanence l'équilibre idéal entre le respect de la place des familles, et la nécessaire protection de l'enfant, est particulièrement difficile pour tous les professionnels de la protection de l'enfance. Les interventions de cette journée ont pu le montrer.

Et nous sommes tous conscients de la difficulté de la prise de risque pour les travailleurs sociaux.

Nous poursuivons notre réflexion dans la durée : c'est dans le cadre de cette réflexion collective institutionnelles, entamée il y a maintenant plus de 6 mois, que s'inscrit cette journée « Le placement, entre protection de l'enfant et droits des parents ».

Cette orientation départementale du maintien de l'enfant dans sa famille, et du renforcement du lien parents-enfant, sera bien sûr poursuivie dans le cadre du 3<sup>e</sup> SDEF. Car nous allons entamer cette année le bilan du schéma précédent, pour, en 2011, élaborer notre 3<sup>e</sup> schéma de l'enfance. Un schéma plus large que le précédent, car il englobera les orientations de la PMI, les orientations en matière d'adoption, et le plan d'actions pour la prévention spécialisée.

Avant de terminer, je veux remercier les organisateurs de cette journée, et plus particulièrement bien sûr la DPPE : son Directeur, Frédéric VION, et sa Directrice-Adjointe Marie-Christine BOURGEOIS, mais aussi tous ceux qui ont prêté leur concours pour la mise au point du programme ou la logistique ; ainsi que les intervenants et animateurs d'ateliers.

Je souhaite plus particulièrement aujourd'hui, saluer le départ en retraite de Patrick SIRIEX. Après de nombreuses années de travail de 'circonscription', il a été responsable de l'accueil familial à la DPPE, puis a pris en charge et mené à bien nombre de dossiers importants, tels que les conventions avec les TISF, le Parrainage, les bourses départementales. Je crois savoir que ses collègues apprécient particulièrement sa bonne humeur permanente, ce qui est une grande qualité, et je tiens pour ma part à le remercier pour son souci permanent du développement et de l'amélioration de nos services rendus aux enfants et à leur famille. Je vous souhaite un bon départ sur cette nouvelle route.

Je salue chacun d'entre vous, professionnel du Département, des associations, des établissements d'accueil, qui, dans des conditions souvent difficiles, ne ménagent ni votre temps, ni votre énergie pour aider ces enfants dont nous avons la responsabilité. Votre participation à cette journée s'inscrit dans notre volonté commune –élus et

professionnels- de faire évoluer les pratiques dans ce domaine de la protection de l'enfance.

Au public nombreux, merci de votre présence et de votre participation active ; vous confortez notre conviction qu'il est toujours nécessaire que nous débattions, année après année, de ces grands sujets, car ces échanges riches et constructifs alimentent notre réflexion.

Merci à chacun et chacune d'entre vous, d'y contribuer.